



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUATRE VINGT QUATORZE

L'an mil neuf cent ~~soixante~~, le 21 DECEMBRE à 20 H.
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. Pierre PAUL Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Date de convocation du Conseil municipal : 16.12.94

DU PAYS D'ACCUEIL (SICDF)

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux
à l'exception de :

Opération : "OPAH"

ABSENTS : MM. Marc LE BORGNE

Excusée : Marianne REEB.

M. Yann DERRIEN

a été élu secrétaire.

Suite à la réunion du comité syndical du SICDF du 28;10.94, au CLOITRE-PLEYBEN, il est demandé aux communes membres de se prononcer sur leur adhésion ou non à l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Monsieur le Maire énumère aux Conseillers Municipaux les avantages d'une telle opération, tant pour les communes que pour les propriétaires bailleurs et occupants.

La mise en oeuvre d'une telle opération nécessite une animation très spécifique sur trois ans. L'organisme opérateur qui a été choisi est le Comité Départemental d'Habitat Rural et Urbain (CDHRU).

Une telle mise en oeuvre et un suivi-animation de l'OPAH est évaluée par le CDHRU à 5.44F par habitant et par an, pendant Trois ans.(prix indicatif si acceptation de l'OPAH par l'ensemble des Communes du Centre-Finistère).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'OPAH.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre PAUL.

